

Communiqué de presse

La collecte des déchets pendant l'été : modalités et jours fériés

La collecte des déchets passe à l'heure d'été.

Comme chaque année, **du 1^{er} juillet au 4 septembre**, la collecte des déchets passe à l'heure d'été ! En effet, la collecte des ordures ménagères aura lieu toutes les semaines pour les communes de Bar, Beaumont, Champagnac-la-Prune, Espagnac, Gros-Chastang, Gumont, La Roche-Canillac, Le Chastang, Les Angles-sur-Corrèze, Lagarde-Marc-la-Tour (secteur Marc-la-Tour), Laguenne-sur-Avalouze (secteur Saint-Bonnet-Avalouze), Orliac-de-Bar, Pandrignes, Pierrefitte, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Paul, Saint-Salvador et Vitrac-sur-Montane.

Les collectes des déchets du mardi 14 juillet, jour férié, sont maintenues dans les communes concernées.

Ordures ménagères :

Chamboulive
Chanteix
Cornil
Lagraulière
Laguenne-sur-Avalouze (circuit 2)
Sainte-Fortunade
Tulle

Emballages recyclables en porte-à-porte (sac jaune) :

Corrèze
Eyrein
Saint-Augustin
Saint-Priest-de-Gimel

Le 15 août tombant un samedi, aucune commune n'est concernée par la collecte cette année.

Fermeture des déchetteries les jours fériés

Les déchetteries de Tulle agglo (Chamboulive, Corrèze, Gros-Chastang, Ladignac-sur-Rondelle, Naves et Tulle) **ainsi que la plateforme de compostage** (Saint-Mexant) **seront fermées les mardi 14 juillet et samedi 15 août.**

Informations et renseignements :

Tulle agglo - Service Collecte des Déchets

Rue Sylvain Combes – 19 000 Tulle

Tél. : 05 55 20 75 00 // Fax 05 55 20 75 01

Mail : tulleagglo@tulleagglo.fr // www.agglo-tulle.fr